



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Cabinet du préfet

Service de la représentation de l'État
Bureau des affaires signalées

Ref. : BAS 20142559/19201
Affaire suivie par :
Chloé CARREGA
Téléphone : 03 20 30 50 59
Télécopie : 03.20.30.52.52
chloe.carrega@nord.gouv.fr

Lille, le

04 SEP. 2020

Monsieur,

Par courrier du 17 août 2020, vous m'interrogez sur les mesures d'ordre sanitaire prises dans le département du Nord et le port du masque obligatoire pour les cyclistes.

Comme vous le savez, en raison de l'évolution de la situation épidémique dans le département, j'ai étendu l'obligation du port du masque aux personnes de plus de 11 ans, conformément au décret du 30 juillet 2020.

En effet, les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé indiquent que le masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes.

En raison de la période estivale, de la présence de touristes, de la proximité avec le Royaume de Belgique qui lui même a renforcé ses mesures sanitaires, de la rentrée scolaire prochaine, il était indispensable d'accroître ses mesures dans certains espaces publics.

L'obligation du port du masque sur la voie publique s'applique à tous dans ces zones de forte concentration de personnes, en centre-ville, en zone piétonne où la vitesse est limitée à 20km/h, dans les espaces verts, sur les digues du littoral, où cette concentration est forte et où le risque de propagation du virus est donc multiplié.

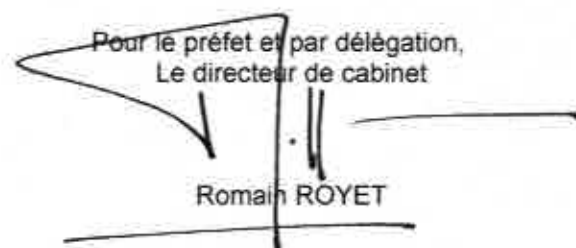
Néanmoins, j'ai pris la décision d'accorder une tolérance aux cyclistes et aux personnes qui se livrent à une activité physique.

Ainsi, j'en appelle au bon sens et à la responsabilité de chacun : le port du masque doit devenir un réflexe, comme les gestes barrières. Ces dispositifs doivent nous permettre d'éviter de prendre des mesures plus strictes, touchant l'ensemble de la population dans son quotidien, ses déplacements et nous ramenant à un reconfinement. Cette situation constituerait un échec engendrant les dommages sociaux et économiques que nous connaissons.

Je remercie chaque citoyen pour sa mobilisation et sa coopération dans l'intérêt de tous.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet



Romain ROYET

Monsieur Yannick PAILLARD
Président de l'association Droit au Vélo – ADAV
MRES
5, rue Jules de Vicq
59800 LILLE

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/